



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff

Tél/fax : 01 46 57 85 85

e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de L'USP
25, 26 et 27 mars 2022 à Paris**

Motion

ABANDON DES MALADES PSYCHIATRIQUES PAR L'ÉTAT

Ne nous y trompons pas : les nouveaux dispositifs de soins imposés par l'Etat, formatés pour les patients « réadaptables » et ceux aux pathologies légères à modérées, laissent de côté les patients les plus vulnérables.

Décidés par des universitaires de la psychiatrie et sous pression de lobbies privés, ils fragmentent les soins et aboutissent à un abandon des lieux et équipes de soins s'inscrivant dans la psychiatrie de secteur. Les malades qui ne « guérissent » pas sont relégués au rang des exclus.

L'USP, réunie en congrès à Paris les 25, 26 et 27 mars 2022, appelle tout citoyen à sanctionner par son vote dans les échéances à venir les responsables de ces choix politiques.